Ostrum ASSET MANAGEMENT

Amplifier votre pouvoir d'agir

RAPPORT D'ENGAGEMENT 2021

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3
1.1. La philosophie de l'engagement chez Ostrum AM et ses principes d'application 3
1.2. L'engagement en quelques chiffres 4
1.3. Les thématiques et axes prioritaires d'engagement 5

2. ENGAGEMENT INDIVIDUEL : DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS OBLIGATAIRES ET LES ENTREPRISES DETENUES EN PORTEFEUILLE 7
2.1. Un engagement constant avec les émetteurs d'obligations
L'engagement : une nécessité pour les Obligations vertes, sociales ou durables 8
2.2. Un engagement actionnarial pour améliorer les pratiques 8
2.3. Décryptage de l'engagement individuel en 2021 9
2.4. Quelques exemples d'engagement en pratique 12

3. UNE POLITIQUE DE VOTE ACTIVE ET RESPONSABLE 16

4. DES INITIATIVES D'ENGAGEMENTS COLLABORATIFS 18
4.1. Les actions soutenues en 2021 18
4.2. Les autres initiatives qui perdurent en 2021 24

5. MISSIONS D'ÉLABORATION ET DE PROMOTION DES NORMES ESG 27

1. INTRODUCTION

1.1. La philosophie de l'engagement chez Ostrum AM et ses principes d'application

Investi depuis près de 36 ans[1] dans le développement durable et l'investissement socialement responsable (ISR)[2], Ostrum Asset Management s'attache à s'améliorer sans cesse et développer une politique RSE et de gestion en lien avec ses convictions.

Agir en tant qu'investisseur responsable, c'est accompagner les transformations de la société pour améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cet accompagnement passe nécessairement par un dialogue avec les émetteurs d'actions et d'obligations, afin de les engager à évoluer sur les questions ESG et, ainsi, garantir leur durabilité.

L'engagement est donc plus que jamais, pour Ostrum AM, un axe de développement prioritaire.

L'intégration systématique des critères ESG dans son analyse permet aujourd'hui à Ostrum AM d'avoir une connaissance plus approfondie des entreprises dans lesquelles elle investit.

Au-delà du dialogue, elle utilise également son pouvoir d'actionnaire, afin d'encourager les entreprises à plus de transparence, à l'amélioration des pratiques de gouvernance et à trouver des solutions économiquement viables et socialement responsables pour faire face aux enjeux E, S et G, à travers le vote.

Dans ce cadre, Ostrum AM suit une politique d'engagement qui s'articule autour de quatre principes :

1. Un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles elle investit et avec les émetteurs de dettes ;
2. Une politique de vote active et responsable ;
3. Des initiatives d'engagements collaboratifs ;
4. Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG.

La politique d'engagement tient une place prépondérante dans nos politiques sectorielles et dans la mise en œuvre des obligations sociales et vertes (Green, Social et Sustainable Bonds)[3]. En 2021, Ostrum AM a ainsi renforcé sa politique sectorielle et d'exclusion sur le charbon et a renforcé sa politique d'Armes controversées.

Notre politique d'engagement est disponible sous le lien suivant : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg

[1] Ostrum AM est issue de la filialisation, au 1er octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum AM RCS Paris 329 450 738 précédemment Natixis AM. Le premier fonds socialement responsable proposé par Ostrum Asset Management, Natixis Impact Nord Sud Development a été lancé en 1985. Un large éventail de fonds ISR et de solidarité sociale a depuis été développé.
[2] Pour les fonds présentés sous l'appellation « investissement socialement responsable », les décisions d'investissement sont fondées sur des critères sociaux, éthiques ou environnementaux, en plus des critères financiers traditionnels.
[3] Obligations Vertes, Sociales et Durables.

1.2. L'engagement en quelques chiffres

Les convictions d'Ostrum AM sont notamment portées à travers l'engagement qui se matérialise par le dialogue individuel avec les émetteurs, les initiatives collaboratives et par le vote.

UN DIALOGUE CONSTANT AVEC LES ENTREPRISES

312

engagements* ont été réalisés

↓

121

entreprises ont fait l'objet d'une mission d'engagement

•

149

réunions et contacts** avec les entreprises

dont

100

avec les émetteurs du Fixed income (hors GSS***)

UNE POLITIQUE DE VOTE ACTIVE ET RESPONSABLE

100 %

de votes exprimés sur l'univers votant

dont

19,5 %

désapprouvés

•

6

résolutions climat votées aux assemblées générales

DES INITIATIVES D'ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

5

nouvelles initiatives collaboratives en 2021

Concernant principalement 3 **Objectifs de Développement Durable (ODD) :**

*Source : Ostrum AM au 31/12/2021. *Une rencontre peut aboutir à plusieurs engagements.*
*** Sur des sujets financiers et extra-financiers. *** Green, Social & Sustainable Bonds*

1.3. Les thématiques et axes prioritaires d'engagement

Ostrum AM a identifié 8 thématiques d'engagements environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires. À partir de ces thématiques communes, chaque gestion (actions ou obligations) cible des actions spécifiques, dans le respect de notre politique de vote.

Nos thématiques et axes d'engagement prioritaires :

1.	**Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter**	• En réduisant les émissions de CO_2, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 • En gérant les risques physiques et de transition
2.	**Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental**	• En optimisant la gestion des ressources • En agissant pour préserver la biodiversité
3.	**Valoriser le capital humain**	• En maintenant de bonnes relations avec les salariés • En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires
4.	**Renforcer les relations avec les parties prenantes**	• En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement • En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales
5.	**Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données**	• En assurant la sécurité et la santé des consommateurs • En veillant à la sécurité de leurs données
6.	**Assurer l'éthique des affaires**	• En déployant une politique anti-corruption • En garantissant une politique fiscale transparente
7	**Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations**	• En mettant en place une gouvernance équilibrée • En rendant la politique de rémunération transparente
8.	**Améliorer la transparence des données**	• En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières

Source : Ostrum AM

Ces thématiques d'engagement sont communes à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM. **Certaines sont privilégiées par les équipes de gestion obligataires (Fixed Income) et portées par les analystes crédit, et d'autres par les équipes de gestion Actions.**

Néanmoins, toutes les thématiques ne font pas l'objet d'un engagement spécifique de la part des équipes de gestion. En effet, certaines sont considérées comme essentielles et font partie du dialogue

permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour ouvrir le dialogue avec les entreprises. Ces thématiques peuvent cependant être majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles sont donc particulièrement surveillées à travers notre **politique de suivi des controverses**. Ostrum AM veille ainsi à ce que tout émetteur faisant l'objet d'une controverse soit particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

L'existence d'un Comité Worst Offenders[4] (qui regroupe la Gestion, la Direction des Risques et la Direction de la Conformité), avec un processus très encadré, nous permet d'évaluer la gravité des controverses par rapport aux standards internationaux communément établis (Global UN Compact, OCDE). Le comité décide de l'exclusion des portefeuilles des émetteurs qui présentent une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch list et fera donc l'objet d'une surveillance, et donc d'un engagement.

De même, Ostrum AM a renforcé significativement sa **politique d'Armes controversées**. Cette politique élargit le périmètre des exclusions directes à de nouvelles catégories d'armes (armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires en dehors du Traité de Non-Prolifération, et armes à uranium appauvri), qui s'ajoutent aux exclusions existantes sur les bombes à sous-munitions et des mines antipersonnel. Mais aussi, Ostrum AM a élargi le périmètre des exclusions aux émetteurs impliqués dans la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport d'armes controversées, qu'ils soient ou non dans le secteur Défense, en plus des émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production d'armes controversées.

Cette Politique permet aussi à la Gestion de faire remonter des candidats à l'exclusion, non compris dans le périmètre d'exclusion directe, mais dont les caractéristiques en font des émetteurs contradiction avec les principes des Nations Unies sur les armes interdites. À ce titre les experts de la gestion engagent directement avec les émetteurs concernés.

Certaines de ces controverses, pertinentes au regard de nos thèmes et axes prioritaires cités précédemment, sont aussi abordées à travers nos différents engagements collaboratifs.

En parallèle, Ostrum AM a mis en place des politiques sectorielles d'exclusion qui permettent un engagement fort de nos équipes. En 2021, nous avons ainsi développé une nouvelle politique sectorielle de sortie du charbon qui nous permet d'engager le dialogue avec les émetteurs ne respectant pas leurs objectifs climatiques. Ainsi, pour les entreprises n'ayant pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon aligné aux Accords de Paris, un dialogue a été mis en place afin de s'assurer de la crédibilité des entreprises quant à leurs ambitions climatiques.

L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs, ainsi que nos politiques sectorielles ou d'exclusion (charbon, tabac…) permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au climat et à la biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Énergie climat).

Le détail du lien avec les ODD, ainsi que la déclinaison aux actions et au Fixed income et les engagements collaboratifs sont décrits dans notre politique d'engagement.

[4] Les pires contrevenants.

2. ENGAGEMENT INDIVIDUEL : DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS OBLIGATAIRES ET LES ENTREPRISES DETENUES EN PORTEFEUILLE

En tant que société de gestion engagée, Ostrum AM porte son attention sur l'ensemble des entreprises dans lesquelles ses portefeuilles sous gestion sont investis, que ce soit au titre des actions ou des obligations.

2.1. Un dialogue constant avec les émetteurs d'obligations

> *« Même s'ils ne jouissent pas du même statut (ni des mêmes droits juridiques) que les investisseurs qui détiennent une part du capital des entités dans lesquelles ils investissent, les investisseurs obligataires sont néanmoins des parties prenantes importantes bénéficiant de droits juridiques clairement définis. »*

Source : Les PRI - https://www.unpri.org/

Dialoguer avec les émetteurs d'obligations sur l'ensemble des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance permet notamment de :

- mieux gérer les risques ESG matériels[5] ;
- renforcer la transparence et la qualité des informations qu'ils publient au sujet des enjeux ESG ;
- améliorer leurs pratiques, afin de promouvoir des objectifs financiers ou non financiers.

Dans le cadre de notre analyse préalable (« due diligence »), les équipes de Gestion d'Ostrum AM tiennent des **réunions et conférences téléphoniques** avec les émetteurs d'obligations. Ce dialogue peut être engagé, soit avant l'investissement, soit lorsque le titre est déjà détenu en portefeuille dans le cadre du suivi des investissements.

L'objectif est d'anticiper les risques ESG, mais le dialogue peut parfois intervenir en réaction à des problèmes qui ont déjà affecté l'émetteur (controverse spécifique). Les résultats sont systématiquement partagés avec les équipes d'investissement.

[5] Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'une entreprise, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement.

L'engagement : une nécessité pour les Obligations vertes, sociales ou durables

En 2021, les analystes Green, Social and Sustainability (GSS) bonds d'Ostrum AM ont **rencontré les émetteurs GSS** sur le thème 15 - Garantir la transparence des données financières et extra-financières. En effet, les analystes GSS d'Ostrum AM dialoguent systématiquement avec les sociétés rencontrées, afin que celles-ci communiquent les informations nécessaires à la qualité de leurs standards d'analyse pour les GSS Bonds. De plus, ils consacrent systématiquement un temps d'échange aux aspects sur lesquels ils pourraient s'améliorer en matière d'émission GSS bonds.

En 2021, les sujets d'engagement étaient :

- les pratiques d'émissions d'obligations durables, notamment en matière de transparence, de matérialité et d'additionnalité* de l'utilisation des fonds, mais également relatives au processus de sélection et d'évaluation des projets, à la gestion des fonds et au reporting d'impact (une attention particulière étant portée aux méthodologies de calcul des indicateurs d'impact) ;
- les stratégies de développement durable des émetteurs (stratégies à la fois environnementales et sociales) et leur niveau d'ambition ;
- l'éligibilité des projets financés par les obligations durables avec la Taxonomie Européenne.

**plus-value réelle, en termes d'impact environnemental ou social, en fonction du projet (nouveau ou déjà existant)*

2.2. Un engagement actionnarial pour améliorer les pratiques

Ostrum AM prend très au sérieux son rôle en tant qu'actionnaire actif et impliqué et, à ce titre, se doit d'établir un dialogue constructif avec ses sociétés en portefeuille. Ses équipes internes entrent fréquemment en contact avec les grands émetteurs qui composent le cœur et le socle de ses actifs sous gestion. Ce dialogue est fondé sur une analyse soutenue de l'Investissement Responsable qui scrute les pratiques des sociétés, repère leurs principaux enjeux sectoriels et identifie des points d'amélioration possibles. Ce processus inclut en particulier une évaluation des pratiques ESG des émetteurs en amont des assemblées générales où seront exercés les droits de vote.

L'objectif est d'attirer l'attention de chaque émetteur sur les risques ESG qu'il aurait négligés ou sous-estimés et de partager certaines bonnes pratiques ESG avec l'entreprise. Les domaines d'amélioration recensés et les résultats précis éventuellement attendus sont dûment communiqués à l'entreprise, soit verbalement, soit par écrit, afin de l'encourager à progresser. Tout changement fait l'objet d'un suivi dans le temps, afin que l'amélioration de l'émetteur puisse être mesurée et sa note ESG corrigée en conséquence.

2.3. Décryptage de l'engagement individuel en 2021

Chiffres-clés

312 engagements ont été conduits auprès de 121 sociétés différentes.

- 149 réunions et contacts, sur des sujets financiers et extra-financiers, ont été menés avec les entreprises ;
- dont 100 avec les émetteurs du Fixed Income (hors GSS).

Principales **thématiques de dialogue** en 2021 :

- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental

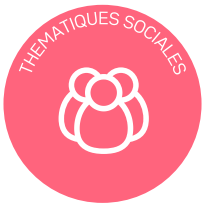

- Assurer l'éthique des affaires
- Valoriser le capital humain

- Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations
- Améliorer la transparence des données
- Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données
- Renforcer les relations avec les parties prenantes

Répartition des engagements **par classe d'actifs** :

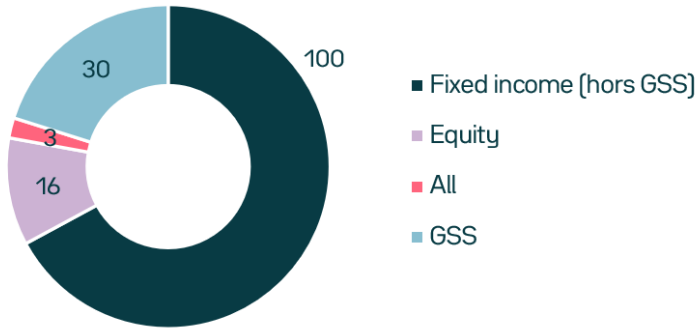

Source : Ostrum AM

Principaux **formats de rencontres** :

Source : Ostrum AM

Répartition des engagements **par piliers ESG** :

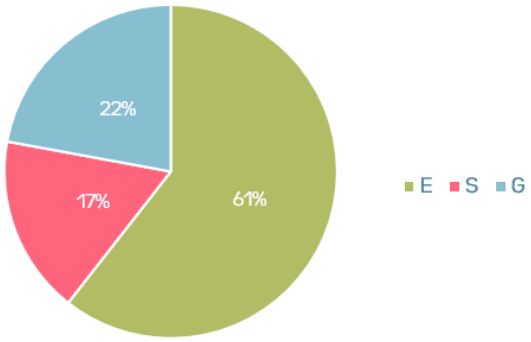

Source : Ostrum AM

Politique de sortie du Charbon, une opportunité d'accompagner la Transition par l'engagement

Ostrum AM a décidé d'adopter en 2020 une politique d'investissement volontariste et reconnue comme particulièrement exigeante par le marché et les institutions de référence vis-à-vis des entreprises du secteur Charbon, afin de conditionner son financement à une sortie effective de ces activités.

Concrètement, nous avons déployé une politique de sortie du charbon qui s'articule à la fois sur l'exclusion et l'engagement. Cela implique qu'à court terme, en plus d'appliquer des critères très stricts d'investissement basés sur des seuils – en ligne avec les recommandations de la GCEL (Global Coal Exit List) – Ostrum AM mène un engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous restons investis pour valider la crédibilité de leur plan de sortie.

Nous avons défini des indicateurs bien précis d'engagement avec les sociétés concernées, tels que la déclinaison de leur stratégie en jalons à court/moyen/long terme, la fréquence de leur communication, la mesurabilité de leurs actions et les investissements déployés pour extraire leur modèle d'affaires du charbon. Cet engagement, conduit par nos experts en interne, s'est fait pour la première fois en 2021 et nous a amené, quand nous jugions que les plans de sortie n'étaient pas à la hauteur de nos attentes, à désinvestir nos positions en janvier 2022.

Pour compléter notre politique sur les énergies fossiles, nous sommes actuellement en train de travailler sur une politique Pétrôle & Gaz qui nous permettra de continuer à engager directement le dialogue avec les entreprises de manière exigeante. De cette façon, nous accompagnons efficacement la transition de ces acteurs et contribuons plus globalement à l'évolution des entreprises vers les modèles bas carbone.

Répartition des engagements par axe :

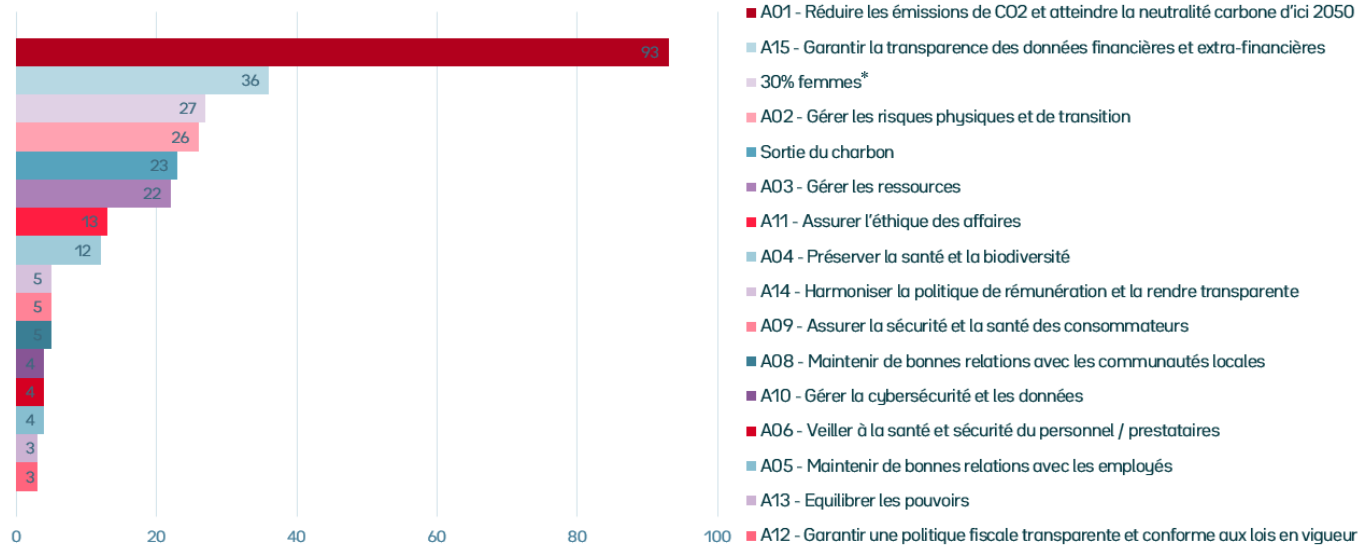

Engagement réalisé dans le cadre de notre engagement au 30% Club Investor France
Source : Ostrum AM

Répartition des engagements **par ODD** :

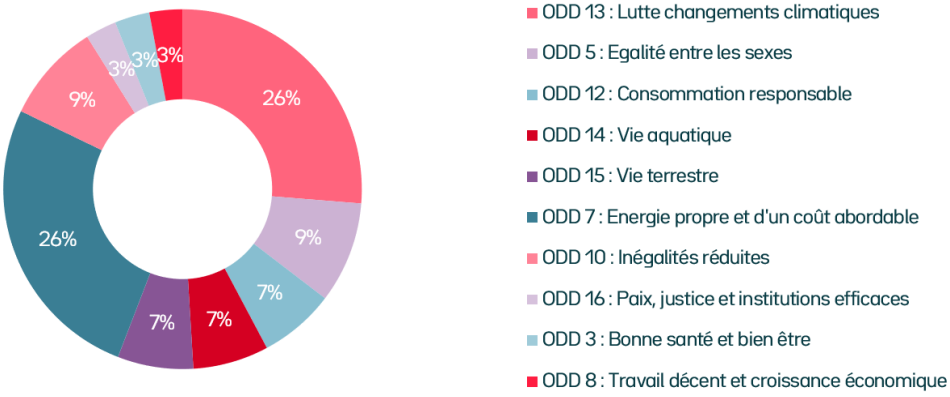

Source : Ostrum AM

2.4. Quelques exemples d'engagement en pratique

Le dialogue avec les émetteurs a pour vocation de faire évoluer les pratiques. Nous avons souhaité, dans ce chapitre, donner quelques exemples concrets de prise en compte, par les entreprises, des enjeux environnementaux.

Shell Plc est une compagnie pétrolière anglo-néerlandaise.

Étant l'un des plus grands producteurs de pétrole et de gaz naturel au monde, les opérations complexes et à forte intensité de carbone de Shell l'exposent à plusieurs risques ESG.

En particulier, le changement climatique est devenu l'un des défis les plus critiques de nos sociétés, exigeant une refonte en profondeur de nos économies. L'énergie, l'un des plus gros contributeurs de gaz à effet de serre, est au premier plan de ce débat. À ce titre, les compagnies pétrolières et gazières doivent faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde bas carbone et de la manière dont les considérations climatiques sont intégrées dans leur planification stratégique. **Nous avons donc décidé d'engager le dialogue avec Shell Plc sur notre thématique « gérer les risques de transition », afin de mieux appréhender les difficultés et les futures opportunités liés à ses objectifs climatiques**.

Pour tous les groupes pétroliers, 2020 a été marqué par l'accélération des engagements de réduction des émissions (« net zero by 2050 »), assortis d'objectifs intermédiaires. C'est aussi le cas de Shell. Ce dernier a été accusé de laxisme en matière d'écologie par un groupe d'ONG environnementales. En mai 2021, la justice néerlandaise a condamné Shell à réduire ses émissions de CO_2 de 45 % d'ici 2030, par rapport à 2019, ce qui représente une diminution très significative. Shell compte faire appel, tout en annonçant qu'il s'engageait à relever le défi de la décision du tribunal néerlandais.

Une des limites régulièrement soulevée de la stratégie climatique de Shell est son implication encore importante dans les **activités non conventionnelles et controversées. Nous avons donc engagé le dialogue avec Shell sur ce sujet**.

Selon Urgewald, environ 30 % de la production de Shell provenait en 2020 du non-conventionnel (fracking/schiste, sable bitumineux, méthane de houille, pétrole extra-lourd et activités en eaux ultra profondes et en Arctique), dont un tiers provenant du schiste et un autre tiers de « l' ultra deep water ».

Shell a commencé à se désinvestir d'un certain nombre d'actifs « problématiques », y compris ses actifs onshore au Nigéria et ses actifs de schiste dans le bassin permien aux États-Unis. Shell a aussi annoncé qu'il renonçait à ses activités d'exploration en Arctique, notamment en Alaska.

Source : Ostrum AM

Danske Bank est une des principales banques danoises.

Danske Bank fait l'objet d'un examen pour son rôle dans une affaire importante de **blanchiment d'argent** dans sa succursale estonienne entre 2007 et 2015. Dans ce cadre, **Ostrum a engagé plusieurs fois un échange avec la banque sur ce sujet.**

La banque a fait des progrès : tout d'abord, Danske est totalement sorti des pays baltes. Danske a aussi fait des efforts pour améliorer la structure de gestion de risques en renforçant les fonctions de contrôle dans l'ensemble du groupe et en renforçant ses politiques et son système IT de conformité.

Cependant, il reste tout de même du chemin à parcourir pour regagner la totale confiance des parties prenantes. Au niveau du management, la banque a procédé à une refonte complète de l'équipe de direction (CEO, CFO, COO). Malheureusement, le fait d'avoir remplacé à nouveau le PDG après la nomination de la nouvelle équipe de direction suite au scandale pose un problème de crédibilité. En effet ce dernier a été personnellement impliqué dans une affaire de blanchiment d'argent dans son poste précédent chez ABN.

Par ailleurs, d'autres litiges, liés par exemple à **ventes abusives,** continuent de faire surface en raison des nouveaux contrôles mis en place (exemple du scandale sur son produit d'investissement Flexinvest).

Même si des efforts importants restent à faire, **nous considérons que la banque est sur la bonne voie.**

Source : Ostrum AM

Thales est un groupe d'électronique français spécialisé dans l'aérospatiale, la défense, la sécurité et le transport terrestre

Thales SA produit des cartouches fumigènes au phosphore blanc de 81 mm par l'intermédiaire de sa filiale, TDA Armements SAS, détenue à 100 %. TDA Armements est la seule entreprise du groupe Thales à utiliser du **phosphore blanc**, qui est un composant dangereux de l'éclairage extrêmement polluant. Le phosphore blanc peut provoquer de multiples brûlures chimiques pouvant continuer à brûler dans l'organisme même en l'absence d'oxygène extérieur.

Thales utilise uniquement du phosphore blanc pour fabriquer des projectiles fumigènes destinés à exploser au sol. Thales ne fabrique pas d'armes incendiaires. Cependant, pour des raisons de sécurité et en raison de la polémique autour de cette substance hautement inflammable, Thales a lancé en 2018 un vaste programme de recherche visant à développer une nouvelle génération de cartouches fumigènes sans phosphore blanc. **Ostrum AM est entré en contrat avec Thales au premier semestre de 2020**. Le groupe a répondu rapidement à nos questions. A noter, qu'Ostrum AM n'était pas le seul investisseur concerné.

Depuis, **Thales s'est engagé à une sortie complète de Phosphore blanc en juin 2022**. Thales s'est engagé à ne pas fabriquer ni commercialiser de matériaux contenant du phosphore blanc au-delà de la mi-2022 avant même que le programme de recherche ne produise des résultats

Source : Ostrum AM

BASF est une entreprise chimique intégrée d'envergure mondiale. Elle opère à la fois en amont dans les divisions de la pétrochimie, jusqu'aux activités en aval, comme les plastiques, les peintures et revêtements, l'alimentaire, en passant par l'agriculture ou la chimie pour l'industrie.

En mars 2021, le groupe a présenté les premiers jalons de sa stratégie de décarbonation. Dans le sillage de cet événement, **Ostrum AM a décidé d'engager la discussion avec la société, afin de mieux comprendre sa démarche et de l'influencer pour rehausser ses ambitions**.

L'industrie de la chimie représente environ 2 %-3 % des émissions de CO_2 directes mondiales. Il s'agit de la 3e industrie la plus contributrice derrière celle du ciment et de l'acier. Les effets sur l'environnement des matériaux de synthèse sont plus importants lorsqu'on analyse leur cycle de vie, à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la biodiversité.

L'industrie de la chimie fait partie des secteurs difficiles à décarboner car :

1. La demande reste forte, notamment dans les pays émergents. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime que la demande de produits plastiques devrait augmenter de l'ordre de 30 % d'ici 2050.
2. Les matières premières alternatives décarbonées sont rares : comment fabriquer des plastiques sans hydrocarbures, alors que cette portion de la chaîne de valeur est la plus contributive aux émissions de gaz à effet de serre ?
3. Une autre partie de l'empreinte carbone de la chaîne de valeur chimique se situe dans la mise au rebut des produits après usage.

BASF s'engage à décarboner ses activités de 5 % entre 2018 et 2030 sur le cycle de vie de ses produits, ce qui paraît insuffisant par rapport aux – 40 % nécessaires d'ici-là.

Par ailleurs, BASF ne peut pas encore calculer les émissions de scope 3 de ses activités (ses fournisseurs ne le peuvent pas).

À noter : d'ici 2030, environ 10 % de ses CapEx seront dédiées à la décarbonation. Pour décarboner ses crackers (sur le cours de plus d'une décennie), il faudrait compter 6-7 Mds de CapEx (2 ans de CapEx + CapEx de maintenance) et économiser ~ 5 tonnes de CO_2 (1/4 de ses émissions directes, soit 5 % des émissions totales).

La production d'hydrogène est aussi un axe de décarbonation prioritaire, mais la société ne donne pas de chiffres ou d'échéances précis sur cette initiative.

Enfin, BASF travaille au recyclage ou à la production à base de matières premières non-fossiles, mais le plan est jugé flou et non quantifié : le groupe estime qu'il effectue 8,5 Mds € de chiffre d'affaires sur un modèle d'économie circulaire (chiffres non audités), mais il est difficile de comprendre quels produits rentrent dans cette catégorie.

Source : Ostrum AM

Créé il y a plus de 150 ans, Nestlé est aujourd'hui le premier Groupe alimentaire mondial. Le groupe est présent sur l'ensemble des catégories alimentaires de consommation courante et spécialisée, de la nutrition infantile à la nutrition clinique, en passant par tous les stades de la consommation quotidienne.

En tant que **leader dans l'alimentaire**, le groupe doit faire face, d'un côté, à une demande croissante des consommateurs du fait d'une population mondiale en expansion et, de l'autre, à un engagement en matière de développement respectant l'environnement et apportant aux consommateurs nutrition, santé et bien-être.
Pour ce faire, le groupe s'est engagé sur plusieurs chantiers :

- ✓ l'évolution progressive de son portefeuille de produits vers des produits végétaux ou des gammes faiblement émettrices, actuellement encore faible dans le % des ventes (autour de 4 %) ;
- ✓ la mise en œuvre de certifications durables des achats de matières premières : engagement sur 100 % de ressources durables sur le cacao, le café d'ici 2025 et l'huile de palme : viande/soja/sucre/papier d'ici 2023 ;
- ✓ un effort accru sur la chaîne d'approvisionnement vers une agriculture durable comme le reflètent les modèles construits pour le café et les produits laitiers (les deux ressources les plus importantes) ;
- ✓ la recyclabilité des emballages utilisés, avec un objectif de rendre 100 % de leurs emballages recyclables, biodégradables ou réutilisables d'ici 2025.

La problématique de la pollution liée aux emballages nous semble prégnante de la part de consommateurs occidentaux de plus en plus sensibilisés aux impacts environnementaux du plastique. Le risque sous-jacent pourrait provenir d'un boycott de certains produits (eaux embouteillées, notamment) et donc entraîner une dégradation de la franchise à terme. **Nous avons choisi d'engager la discussion avec la société plus particulièrement sur ce thème pour suivre l'évolution de ses efforts face au développement inexorable du 7e continent.**

En 2020, Nestlé a utilisé 1,3 million de tonnes d'emballages en plastique. Le pourcentage global d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables s'élève aujourd'hui à 66 %, avec un objectif de 100 % à horizon 2025. L'utilisation de plastique recyclé dans les emballages en plastique est actuellement de 4,2 %, avec un objectif de 30 % à horizon 2025. Ces niveaux restent problématiques et nous avons voulu savoir quelle était la stratégie mise en œuvre pour accélérer le mouvement vers plus de circularité et sur quels engagements la société pouvait communiquer.

Différentes actions spécifiques en cours visent à :

- ✓ éliminer les pailles en plastique des produits ;
- ✓ déployer des solutions d'emballage alternatives pour plusieurs des marques « iconiques » ;
- ✓ trouver des modèles alternatifs pour fournir des produits aux consommateurs, comme les contenants réutilisables ou distributeurs ;
- ✓ travailler avec des partenaires pour développer des bouteilles complètement biodégradables en milieu marin et recyclables ;
- ✓ améliorer la collecte des déchets, du tri et du recyclage des plastiques ;
- ✓ collaborer avec d'autres acteurs pour prévenir les fuites de plastique dans l'océan en Asie du Sud-Est ;
- ✓ et arrêter l'accumulation des plastiques dans l'environnement et inciter les consommateurs à adopter de nouveaux comportements .

Suite à la page suivante

Concernant les produits alimentaires, remettre davantage de plastique recyclé de qualité dans la boucle constitue le défi le plus important pour le groupe. Les réglementations gouvernementales sur la sécurité alimentaire, le besoin de solutions d'emballage différents selon les produits/ environnement ainsi qu'une industrie du recyclage qui ne se préoccupait pas vraiment de l'emballage des aliments ont complexifié leur tâche.
Dans ce contexte, ils ont annoncé au début de 2020 des allocations de 2 Mds de CHF pour financer le passage des plastiques vierges aux plastiques recyclés de qualité dans l'alimentaire et accélérer le développement de solutions novatrices d'emballage durable. En 2022, le groupe pense en avoir les capacités.
Ils ont également mis en place un institut de packaging (une première en son genre pour l'industrie Food & Beverage dès 2019) de 250 M CHF pour orchestrer et accélérer le développement de solutions d'emballage durables par des entreprises tierces.

Nestlé précise également une liste de plastiques que l'entreprise cessera d'utiliser, parce que des systèmes de recyclage sont peu susceptibles d'être mis en place. Un calendrier a été établi afin d'éliminer progressivement leur utilisation dans tous leurs emballages. Tous ces détails ne sont pas publics, mais quelques « règles d'or » nous ont été présentées. De 2020 à 2025, Nestlé s'engage à éliminer progressivement tous les plastiques qui ne sont pas recyclables ou difficiles à recycler pour tous ses produits dans le monde, en déployant des matériaux d'emballage alternatifs et en formant des partenariats avec des spécialistes de l'emballage, notamment Danimer Scientific et PureCycle Technologies.

À l'issue de cet entretien, **nous restons bien évidemment perplexes, avec, d'un côté des efforts tangibles mis en œuvre depuis plusieurs années et des améliorations bien réelles, mais très progressives, de l'empreinte plastique face à un monde qui a pris pleinement conscience de ce défi environnemental.**

D'un autre côté, nous ne pouvons occulter cette statistique : **les produits plastiques non réutilisables, recyclables ou compostables, représentent encore 34 % du total utilisé chez Nestlé (pourtant parmi les « best in class » du secteur).**

À moins que les consommateurs ne modifient plus rapidement leur comportement d'achat et/ou que les investisseurs n'exercent une pression plus forte sur l'ensemble du secteur de l'agroalimentaire, le 7e continent devrait poursuivre son expansion.

Source : Ostrum AM

3. UNE POLITIQUE DE VOTE ACTIVE ET RESPONSABLE

Ostrum AM applique une **politique de vote rigoureuse et exigeante** dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. Ostrum AM met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

Pour 2021, nous pouvons rapporter les chiffres suivants sur l'ensemble des portefeuilles détenus par Ostrum AM au 31/12/2021 :

- **Taux de participation** d'Ostrum AM aux assemblées générales : 100 %

- Votes réalisés selon la politique de vote 2021 d'Ostrum AM :

Assemblées Générales	126
Résolutions votées	2 231
Résolutions approuvées	1 796 (80,5 %)
Résolutions désapprouvées (opposition ou abstention)	435 (19,5 %)

- **Répartition de la contestation** sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :

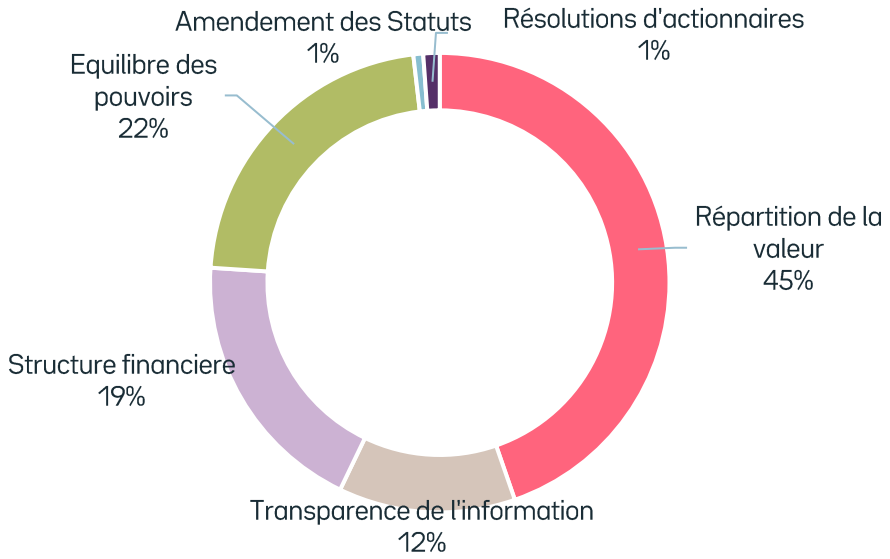

Lorsque nous nous opposons aux résolutions, nous le communiquons systématiquement aux sociétés et partageons les raisons de cette opposition.

Pour plus d'informations, se référer à notre rapport sur l'exercice des droits de vote 2021 : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg

4. DES INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIF

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum Asset Management la pousse à aller au-delà de l'engagement individuel porté par les équipes de gestion.

C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font écho à ses convictions.

L'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques controversées au niveau d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises et à engager le dialogue pour demander plus de transparence et, le cas échéant, l'évolution des pratiques.

Le dialogue sera formalisé, soit par une lettre personnalisée et signée de tous les investisseurs engagés, soit par une déclaration commune rendue publique.

Afin de renforcer la capacité d'influence des investisseurs responsables, l'engagement est mené avec d'autres investisseurs, pour inciter les émetteurs à apporter des changements précis et mesurables dans un délai déterminé. L'engagement peut également être mené au niveau des associations sectorielles et/ou des politiques publiques.

4.1. Les actions soutenues en 2021

Ostrum AM s'engage depuis plusieurs années dans des actions collectives, afin de sensibiliser les émetteurs, les pouvoirs publics et les régulateurs à l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Le processus de mise en œuvre de ces engagements consiste en la sélection d'initiatives collaboratives qui correspondent à nos propres convictions. Celles-ci sont ensuite communiquées au membre du Comité Exécutif et aux équipes de Gestion pour assurer la cohérence globale de nos engagements. Les actions sont suivies dans le temps par le département RSE.

Depuis 2019, Ostrum AM a choisi de contribuer aux actions qui visent les **10 principes de l'ONU**, à celles contribuant aux **Accord de Paris** et à la **déclaration de la place financière de juillet 2019** pour une économie moins carbonée.

Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum AM cible en priorité les actions qui visent les Objectifs de Développement durable **3** (bonne santé et bien-être), **5** (égalité entre les sexes), **13** (lutte contre les changements climatique), **14** (vie aquatique) et **15** (vie terrestre).

En 2021, Ostrum AM a contribué aux **5 nouvelles initiatives** suivantes :

1. New Coking Coal Mine in Cumbria

Nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria

ENVIRONNEMENTALE E

Date de soutien
11/02/2021

Zone géographique visée
Royaume-Uni

Organisation chef de file
IGCC

Secteur
Charbon

Signataires
31 investisseurs
£2 trillion d'encours

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte et résumé

Il s'agit d'une lettre de Stephanie Pfeifer (PDG de la CIGCC) adressée au Premier Ministre Boris Johnson, à propos de la décision de ne pas faire appel, ou de ne pas revoir, la récente décision du Conseil du Comté de Cumbria d'accorder un permis de construire à une nouvelle mine de charbon dans cette région.

- L'ouverture d'une nouvelle mine de charbon à Cumbria augmentera les émissions mondiales et aura un impact appréciable sur les budgets carbone légalement contraignants du Royaume-Uni.
- La décision d'accorder un permis de construire jusqu'en 2049 engagera le Royaume-Uni dans des émissions de charbon à coke, pour lequel il n'y aura peut-être plus d'utilisation domestique après 2035 (il est prévu d'en exporter 85 % vers l'Europe).

Cette lettre demande instamment au Premier Ministre d'examiner plus en profondeur la politique du Royaume-Uni à l'égard de toutes les nouvelles exploitations de charbon. Bien qu'il appartienne aux ministres de décider de la manière dont l'effort pour atteindre le Net Zéro doit être réparti dans l'économie, il est important de noter que cette décision donne une impression négative des priorités climatiques du Royaume-Uni en cette année de COP26. En effet, cette décision souligne également l'importance cruciale pour les conseillers locaux et les autorités de planification de considérer pleinement les implications de leurs décisions sur les objectifs climatiques. À cet égard, la lettre demande de discuter de la provision de conseils aux autorités locales.

Objectifs et actions

Appeler le Premier ministre Britannique à :

- contester la récente décision d'ouvrir une nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria ;
- fixer le calendrier de l'élimination progressive de tous les développements relatifs au charbon au Royaume-Uni.

2. Non-Disclosure Campaign 2021

Campagne de non-divulgation 2021

Contexte et résumé

- **Le CDP (Carbon Disclosure Project)**

Créée en 2000, le CDP est une organisation qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises.
L'organisation a créé une plateforme de reporting qui fournit aux investisseurs une source fiable de données environnementales autodéclarées par les entreprises, de manière cohérente et comparable.

- **La campagne de non-divulgation**

Depuis 2017, le CDP a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs, appelée la campagne de non-divulgation (ou NDC).
Par cette campagne, le CDP demande chaque année à plus de 7 000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau, par un questionnaire.
Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en collaboration avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations.

Objectifs et actions

Objectif de la campagne : Soutenir la construction de la plateforme de reporting CDP et améliorer la divulgation environnementale des entreprises.
Actions du CDP : En 2021, le CDP a demandé à plus de 7 500 entreprises de répondre aux questionnaires. La campagne se concentre sur les entreprises qui n'ont pas divulgué ces informations en 2020, puisque sur les 6 500 contactées, seulement 2 500 ont répondu au CDP.
Actions menées par Ostrum AM : En 2021, 87 entreprises distinctes ont été spécifiquement interpelées par Ostrum AM. Parmi elles, 31 ont communiqué, soit 36 % d'engagements aboutis.

https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/non-disclosure-campaign

3. Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis

Déclaration mondiale de l'investisseur aux gouvernements sur la crise climatique

Date de soutien
27/04/2021

Zone géographique visée
Monde entier

Organisations chefs de file
The Investor Agenda (AIGCC, CDP, Ceres, IGCC, IIGCC, PRI, UNEP-FI)

Secteur
Climat

Signataires
130+ investisseurs
$11+ trillion d'encours

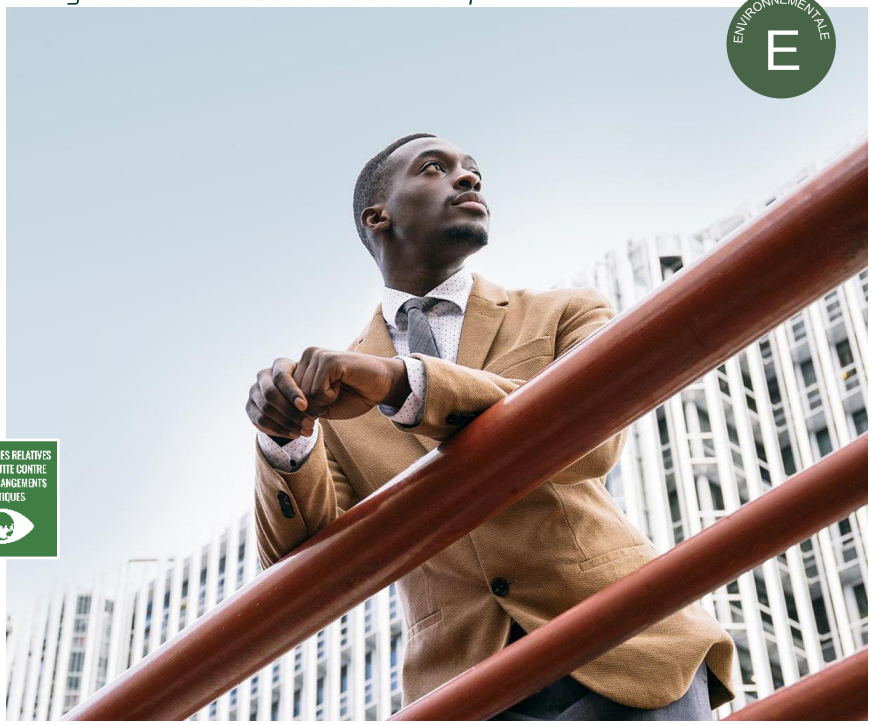

Contexte et résumé

La déclaration appelle les gouvernements en 2021 à rehausser leur ambition climatique, à mettre en œuvre des politiques climatiques nationales solides pour concrétiser cette ambition et à s'engager à rendre effective la divulgation obligatoire des risques climatiques.

Pour atteindre l'Accord de Paris et le « Net Zéro » d'ici 2050, les investisseurs et les gouvernements doivent travailler ensemble. Pour cela, il est essentiel de s'assurer que : les dirigeants gouvernementaux soutiennent les efforts de relance économique durable COVID-19 compatibles avec les émissions net zéro et que les investisseurs intègrent les objectifs et les stratégies net zéro dans leurs décisions de gestion de portefeuille.

Objectifs et actions

Pour combler les écarts en matière d'ambition climatique, d'action politique et de divulgation des risques, la déclaration appelle tous les gouvernements en 2021 à :

1. renforcer leurs CDN pour 2030 avant la COP26, pour s'aligner sur la limitation du réchauffement à 1,5°C et assurer une transition planifiée vers des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt ;
2. s'engager à atteindre un objectif national d'émissions nettes nulles au milieu du siècle et définir une trajectoire avec des objectifs intermédiaires ambitieux, notamment des feuilles de route claires pour la décarbonisation des secteurs à forte intensité de carbone ;
3. mettre en œuvre des politiques nationales pour atteindre ces objectifs, encourager les investissements privés dans des solutions à émissions nulles et garantir une action ambitieuse avant 2030 par le biais de la tarification du carbone, de la suppression des subventions aux combustibles fossiles, de l'élimination progressive de la production d'électricité à partir de charbon thermique, de l'évitement de nouvelles infrastructures à forte intensité de carbone et de l'élaboration de plans de transition équitable pour les travailleurs et les communautés concernés ;
4. veiller à ce que les plans de relance économique COVID-19 soutiennent la transition vers des émissions nettes nulles et renforcent la résilience. En facilitant les investissements dans les infrastructures d'énergie et de transport à émissions nulles, en évitant les investissements publics dans de nouvelles infrastructures à forte intensité de carbone et en exigeant des entreprises à forte intensité de carbone qui bénéficient d'un soutien public qu'elles adoptent des plans de transition vers le changement climatique conformes à l'Accord de Paris ;
5. s'engager à mettre en œuvre des exigences de divulgation obligatoire des risques climatiques alignées sur les recommandations de la TCFD, en garantissant des divulgations complètes, cohérentes, comparables et utiles à la prise de décision.

4. The CDP Science-Based Targets (SBTs) Campaign

Campagne du CDP sur les objectifs fondés sur la science (SBTs)

Contexte et résumé

Les objectifs fondés sur la science (SBT) fournissent aux entreprises une feuille de route pour réduire leurs émissions au rythme et à l'échelle que la science juge nécessaires pour un monde à 1,5°C.

La campagne SBTs du CDP offre aux investisseurs signataires du CDP l'occasion de jouer un rôle clé dans l'accélération de l'adoption d'objectifs climatiques fondés sur la science dans le milieu des affaires, en engageant les entreprises à collaborer sur cette question. La campagne ciblera les entreprises les plus concernées par le climat au sein du marché mondial investissable.
Cette campagne est le seul engagement collaboratif permettant à un réseau mondial d'investisseurs de demander à des centaines d'entreprises à fort impact de fixer un SBT. Elle se déroule chaque année depuis juin 2020.

Objectifs et actions

La campagne d'engagement des SBT vise à permettre aux investisseurs d'accélérer des actions d'entreprise plus ambitieuses en demandant spécifiquement aux entreprises de fixer un SBT.
Déjà adoptés par près de 1 000 entreprises dans le monde, les SBT préparent les entreprises à la transition vers une économie zéro carbone. Une adaptation précoce est susceptible de réduire l'incertitude réglementaire, d'améliorer la rentabilité et la compétitivité, et donc de renforcer la confiance des investisseurs.
L'adoption par les entreprises d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science peut décarboniser les portefeuilles des investisseurs et atténuer les risques liés au climat auxquels ils peuvent être exposés.
Les entreprises contactées recevront des liens utiles vers des ressources et seront invitées à contacter leur bureau CDP local, afin de recevoir un soutien supplémentaire pour démarrer ou prendre les mesures finales pour fixer leurs SBT.
Le succès de cette campagne dépend du nombre de nouvelles entreprises qui signeront la lettre d'engagement SBTi, pendant la durée de la campagne. Principales réalisations depuis octobre 2020 :

- 1 830 entreprises ciblées, dont 87 spécifiquement par Ostrum AM ;
- 700 suivis des entreprises du CDP par l'équipe d'engagement ;
- 150 conversations du CDP avec les entreprises ;
- 15 entreprises ont signé les engagements dits 1,5°C et net zéro : en plus des 33 entreprises qui ont rejoint le SBTi dans une lettre d'engagement standard ; et des 8 entreprises qui ont adhéré avec des objectifs approuvés.

https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign

5. Investors for a Just Transition

Coalition Transition Juste

Date de soutien
11/10/2021

Zone géographique visée
Monde entier

Organisation chef de file
Finance For Tomorrow

Secteur
Climat
Eau
Forestier

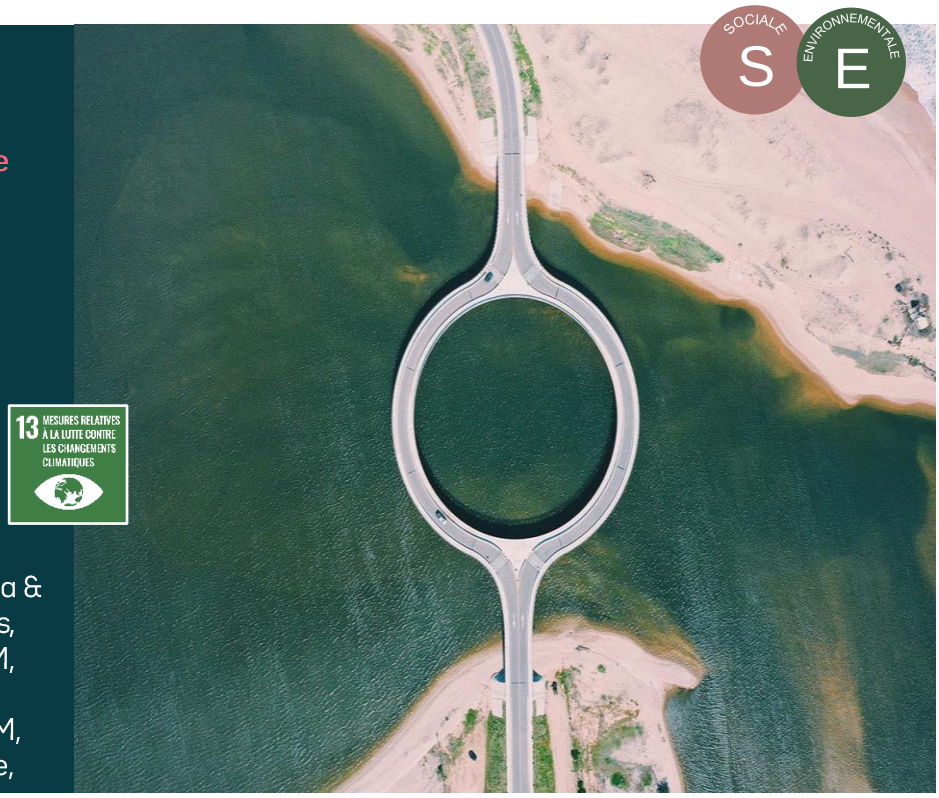

Signataires
Amundi, Aviva France, Axa & Axa IM, Caisse des Dépôts, CNP Assurances, CPR AM, Eiffel, ERAFP, La Banque Postale AM, Oddo BHF AM, Rotschild & Co AM Europe,

Contexte et résumé

La nécessité de prendre en compte les implications sociales du changement climatique fait l'objet d'un consensus croissant. Cependant la question sociale est loin d'être suffisamment prise en compte dans les décisions d'investissement et des freins persistent à cette réalisation.
Dans ce cadre, le concept de Transition Juste s'impose pour minimiser les retombées sociales négatives de la transition environnementale et en optimiser les retombées positives.
Avec son écosystème de référence sur la finance verte et durable, la Place financière de Paris est stratégiquement positionnée pour soutenir une transition juste.
Dès 2019, Finance for Tomorrow a réuni des experts du monde entier pour échanger sur la Transition Juste.
En 2020, un groupe de travail s'est constitué pour favoriser l'émergence d'un consensus sur la définition de la Transition Juste et soutenir l'élaboration d'outils permettant d'appréhender et d'intégrer ses différentes dimensions. Une feuille de route opérationnelle a été ensuite publiée pour faire de la Transition Juste la priorité de la Place financière de Paris, ainsi que travailler sur une méthodologie et des indicateurs permettant d'intégrer la Transition Juste dans les stratégies de financement et d'investissement.

Objectifs et actions

Cette coalition a un triple objectif :

1. encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale, en dialoguant de manière régulière avec elles ;
2. promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ;
3. faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, la coalition met en œuvre plusieurs actions :

1. mener une politique d'engagement sectorielle et/ou thématique auprès des entreprises autour de la transition juste ;
2. créer un partenariat universitaire pour soutenir la publication de travaux de recherche et d'indicateurs clés sur la Transition Juste ;
3. piloter un «Hub Transition Juste» pour centraliser les données relatives aux entreprises et permettre aux investisseurs de suivre leurs progrès d'engagement.

https://www.ostrum.com/en/article/ostrum-am-joins-investors-just-transition-coalition

4.2. Les autres initiatives qui perdurent en 2021

The 30% Club Investor Group for the promotion of a better gender diversity within the SBF 120's executive management teams

Le 30% Club Investor Group pour promouvoir une meilleure mixité au sein des équipes de direction du SBF 120

Résumé et objectifs

Le 30 % Club Investor Group (" Le Groupe ") a été créé en 2011 pour promouvoir une meilleure mixité au sein des équipes de direction du SBF 120.
En combinant l'engagement et les capacités de vote de ses sociétés membres, le Groupe vise à augmenter la représentation des femmes dans les équipes de direction du SBF 120 pour atteindre au moins 30 % d'ici 2025. Il n'a pas l'intention de fixer des quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à mettre en œuvre un changement significatif et durable.
À travers un communiqué de presse publié le 11 septembre 2020, Le Groupe a appelé les grandes capitalisations françaises à mettre en place un plan d'action pour compter au moins 30 % de femmes dans les équipes de direction d'ici 2025.

Amundi, AXA IM, La Banque Postale AM, Sycomore AM, Mirova, Ostrum AM s'engagent auprès des entreprises (PDG, DRH, conseils d'administration, comités de nomination) sur la question de la diversité dans les équipes de direction et encourageront une meilleure représentation des femmes, y compris dans les postes opérationnels.

Au-delà du leadership, le Groupe veillera à :

- comprendre comment le critère de la diversité des genres est pris en compte dans le processus de recrutement et de promotion, pour assurer la création d'un vivier de talents suffisamment diversifié dans l'ensemble de l'entreprise ;
- s'assurer que les entreprises ont fixé des objectifs clairs en termes de diversité des genres et qu'un plan d'action a été mis en place pour les atteindre ;
- Utiliser leur droit de vote lors des AG annuelles pour encourager les entreprises à prendre des mesures concrètes, lorsque les mesures prises en faveur de la diversité des genres sont jugées insuffisantes et que l'engagement avec l'entreprise n'aurait pas abouti à un résultat satisfaisant.

Les sociétés de gestion d'actifs investissant dans les entreprises du SBF 120, ainsi que les investisseurs institutionnels, sont vivement invités à rejoindre le Groupe dans les prochains mois.

Organisation chef de file
Le 30% Club Investor Group

Ostrum AM soutient l'initiative depuis
2020

Secteur
Diversité

Source : https://www.mirova.com/en/news/six-asset-managers-call-french-large-caps-establish-action-plan-30-percent-women-executive-management-teams-2025

Tobacco Free Finance Pledge

Engagement financier « Sans Tabac »

SOCIALE
S

Organisation chef de file
Tobacco Free Portfolios

Ostrum AM soutient l'initiative depuis
2019

Secteur
Tabac

Résumé et objectifs

Le Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP) est une initiative ayant pour objectif principal de réduire le nombre de décès dus à des maladies liées au tabac, soit sept millions de personnes par an. Le TFFP souhaite mettre en place plusieurs actions :

- souligner le leadership des institutions financières qui ont mis en œuvre des politiques financières sans tabac et encourager les autres à suivre la même voie ;
- encourager le secteur financier à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des priorités mondiales définies dans les ODD et la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;
- sensibiliser les institutions financières au rôle majeur que la finance doit jouer dans la lutte efficace contre le tabagisme et en faveur d'un monde sans tabac ;
- débanaliser les associations financières et commerciales avec les compagnies de tabac ;
- encourager les institutions financières à réfléchir et reconsidérer leurs relations commerciales avec l'industrie du Compte tenu de l'épidémie mondiale de tabagisme ;
- soutenir la transition vers des politiques financières sans tabac ;
- prioriser la question du tabac dans le programme de l'entreprise en tant que produit et industrie spécifique.

En 2020, deux ans après son lancement, le TFFP compte désormais 156 signataires de plus de 20 pays, représentant USD 11 000 milliards.

Source : https://tobaccofreeportfolios.org/the-pledge/

Investor Expectations Statement on Climate Change for Airlines and Aerospace Companies

Attentes des investisseurs en matière de changement climatique pour les compagnies aériennes et aérospatiales

ENVIRONNEMENTALE
E

Résumé et objectifs

Les investisseurs de long terme ont reconnu la menace que représente le changement climatique pour leurs investissements et ont considéré que la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir la hausse de la moyenne mondiale des opérations à « bien en deçà de 2°C des niveaux préindustriels » était impérative. L'aviation étant un mode de transport qui consomme beaucoup de carbone, cette déclaration a été signée afin de :

- exercer des pressions conformément à l'Accord de Paris et soutenir une politique climatique ambitieuse ;
- établir des procédures de gouvernance solides en matière de lobbying climatique ;
- agir lorsqu'il est établi que les activités de lobbying de l'entreprise ou de l'une de ses associations professionnelles ne sont pas alignées sur des politiques climatiques ambitieuses ;
- faire preuve de transparence à l'égard des activités de lobbying de l'entreprise au moyen de divulgations appropriées.

Organisation chef de file
Share Action

Ostrum AM soutient l'initiative depuis
2017

Secteur
Tous les secteurs

Source : https://collaborate.unpri.org/group/2131/stream

Investor Decarbonisation Initiative

Initiative de décarbonisation des investisseurs

Organisation chef de file
Share Action

Ostrum AM soutient l'initiative depuis
2017

Secteur
Tous les secteurs

Résumé et objectifs

L'Initiative de décarbonisation des investisseurs prolonge l'engagement général dans le cadre de l'initiative RE100 de 2017. Elle découle de la compréhension que les entreprises font face à des pressions croissantes – dues à la ratification de l'Accord de Paris, aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) et à la surveillance accrue des investisseurs institutionnels – pour prendre en compte les risques liés au climat. Les changements technologiques et réglementaires offrent également de nouvelles possibilités d'affaires liées au climat. L'initiative vise ainsi à obtenir des engagements des entreprises pour :

- fixer des objectifs scientifiques conformes aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- fixer des objectifs énergétiques complémentaires à l'appui de l'élaboration et de la réalisation d'objectifs scientifiques ;
- établir un programme de mobilisation clair et unifié pour favoriser des engagements significatifs de la part des entreprises en matière de décarbonisation ;
- concevoir un mécanisme permettant aux investisseurs de contribuer aux Objectifs de développement durable 7 (énergie abordable et propre) et 13 (action climatique).

Source: https://shareaction.org/wp-content/uploads/2017/12/InvestorBriefing-InvestorDecarbonisationInitiative.pdf

5. MISSIONS D'ELABORATION ET DE PROMOTION DES NORMES ESG

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En **2021**, Ostrum Asset Management était signataire de :

PRI Principles for Responsible Investment

Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur ses pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi. Ostrum AM participe également à des engagements collaboratifs dans la cadre des PRI.
https://www.unpri.org/

CDP

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.
Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par le biais de sa société mère, Natixis.
https://www.cdp.net/fr

FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Le FIR vise à promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et ses bonnes pratiques.
Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.
https://www.frenchsif.org/isr-esg/

L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion.
Ostrum AM est membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone.
Ostrum AM a adhéré afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme Investors Practices, Programme immobilier, Initiatives et collaboration : l'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.
https://www.iigcc.org/

UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Cette initiative est la plus importante du genre, avec 13000 membres répartis dans 170 pays. Ostrum AM adhère à cette initiative par le biais de Natixis, qui en est signataire.
https://www.unglobalcompact.org/

L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés.
Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.
https://www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx

L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux d'un comité spécial, dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (CEO de Ostrum AM) est également vice-président de l'Association française de la gestion financière (AFG).
https://www.afg.asso.fr/

L'International Capital Market Association ("ICMA") est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.
https://www.icmagroup.org/

Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

Par ailleurs, Ostrum AM s'engage au côté d'instances de place et d'autres sociétés de gestion en s'associant à des initiatives, afin d'influencer les émetteurs et entreprises à améliorer leurs pratiques en termes de climat, d'environnement, de social ou de gouvernance.

En 2021, Ostrum AM a notamment participé à deux groupes de travail de l'AFG sur la création de guides pratiques relatifs au secteur « Oil and Gaz » et à l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.
Ostrum AM participe également aux réflexions menées au sein du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), dont l'objet est de promouvoir et de développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

Nous nous sommes engagés également activement au sein de l'ICMA – International Capital Market Association – et sommes membres de plusieurs instances et groupes de travail :

- Advisory Council of the Green Bond Principles and Social Bond Principles Executive Committee
- Social Bonds
- Climate Transition Finance
- Sustainability-Linked Bonds

Ostrum AM fait également partie des sous-groupes de travail suivants au sein de la « Task Force on Sustainable Financial Products » de l'ICMA :

- Green CPs
- Green securitization
- Covered bonds
- Green repo

En 2021, Ostrum AM s'est aussi engagée de manière plus approfondie en rejoignant la « Coalition pour la Transition juste », lancée en juin 2021 par Finance For Tomorrow. En plus de son engagement pour encourager les entreprises à intégrer la transition juste dans leurs stratégies, Ostrum AM participe activement à la structuration de la Coalition. Elle est en effet leader du groupe de travail « Building and Construction » où elle travaille sur 3 enjeux : la formation, l'inclusion et le développement urbain durable. Elle travaille en ce moment à la sélection des entreprises et indicateurs pour mener les actions d'engagement.

Au-delà de notre participation aux différentes initiatives de place, Ostrum AM répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l'application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR), le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l'ESG et au climat, ainsi que le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

Ostrum AM participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises comme la taxonomie et la biodiversité.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management
Société anonyme au capital de 48 518 602 euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n°GP-18000014
RCS Paris 525 192 753
43 avenue Pierre Mendès-France 75648 Paris Cedex 13

Ce document est destiné à tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle ;

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Ostrum Asset Management
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 48 518 602 euros – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com